



---

# Mise à jour de swissBOUNDARIES3D

## Rapport sur le jeu de données 2025

---

### 1. Informations générales

Le jeu de données swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> est mis à jour annuellement. La mise à jour s'effectue sur la base de la mensuration officielle (MO). Les géométries des limites territoriales de la MO sont reprises dans le produit swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> en fonction de leur disponibilité et de leur vraisemblance à l'échelle du canton considéré. Les attributs sont actualisés conformément au modèle de données. Chaque année, les surfaces des communes (attribut *Gem\_Flaeche*, arrondies à l'hectare) sont à nouveau calculées et compensées. Un attribut est maintenu pour les communes et les cantons riverains d'un lac : *See\_Flaeche* comptabilise la part du territoire couverte par le lac (en ha, n'est valable que pour les lacs qui ont une surface plus grande que 5 km<sup>2</sup>).

L'état des données swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> 2025 est le **1er janvier 2025**. Toutes les mutations entrées en vigueur jusqu'à cette date sont intégrées au sein de ce jeu de données.

#### 1.1. Attributs importants

Le catalogue complet des données de swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> est disponible sur le [site internet des produits](#) de swisstopo. Le présent chapitre vise à exposer les attributs importants et à en expliquer la mise à jour.

Attributs ***Revision\_Jahr*** et ***Revision\_Monat*** : année et mois de mise à jour.

Attribut ***Objektart*** : attribut déterminant le type d'objet. Cet attribut propose trois options différentes pour le découpage administratif : le territoire communal, le territoire cantonal et les surfaces qui se trouvent sous l'autorité de plusieurs communes (Kommunanzen). Pour les limites administratives *Objektart* propose quatre options différentes : limite nationale, limite de canton, limite de district et limite de commune.

Attribut ***ICC*** : il décrit l'appartenance nationale d'un territoire politique, resp. les pays séparés par une frontière nationale avec le code international de pays (ISO 3166-1-alpha-2).

Attribut ***BFS\_Nummer*** : numéro de la commune attribué par l'OFS, utilisé pour les territoires politiques.

Attribut ***Gem\_Flaeche*** : Surface de la commune en ha (arrondie).

Attribut ***See\_Flaeche*** : Surface du territoire occupé par le lac en ha (arrondie).

Attribut ***SHN*** : code univoque pour les territoires politiques, composé de l'ICC, du numéro de district et du numéro OFS (*BFS\_Nummer*).

## 1.2. Valeurs d'attribut particulières

Attribut (Classe d'objets)	Valeur particulière	Attribution de la valeur particulière
See_Flaeche (TLM_LANDESGBIET)	0	Pour des territoires nationaux sans partie de lac.
See_Flaeche (TLM_KANTONSGBIET)	0	Pour des territoires cantonaux sans partie de lac.
See_Flaeche (TLM_BEZIRKSGBIET)	0	Pour des territoires de districts sans partie de lac.
Kantonsnummer (TLM_HOHEITSGBIET)	<NULL>	Territoire étranger (Liechtenstein et enclaves de Büsingen am Hochrhein et de Campione d'Italia).
Bezirksnummer (TLM_HOHEITSGBIET)	<NULL>	Territoire étranger (Liechtenstein et enclaves de Büsingen am Hochrhein et de Campione d'Italia), territoires de cantons non subdivisés en districts et territoires dont le type d'objet est le territoire cantonal (à l'exception de « Staatswald Galm »).
SHN (TLM_HOHEITSGBIET)	CH<xy00><BFS_Nummer >	Les territoires situés en Suisse pour lesquels le numéro du district est <NULL> se voient associer la valeur « <xy00> » pour la partie du numéro du district dans la valeur de SHN, « xy » représentant les deux positions réservées au numéro du canton.
SHN (TLM_HOHEITSGBIET)	<NULL>	Dans les enclaves étrangères de Büsingen am Hochrhein et de Campione d'Italia.
See_Flaeche (TLM_HOHEITSGBIET)	0	Pour des territoires sans partie de lac.
Einwohnerzahl (TLM_HOHEITSGBIET)	0	Pour les territoires politiques renseignés avec l'attribut Objektart comme territoire cantonal (Kantonsgebiet) ou commun à plusieurs communes (Kommunananz)
HIST_NR (TLM_HOHEITSGBIET)	<NULL>	Territoire étranger (Liechtenstein et enclaves de Büsingen am Hochrhein et de Campione d'Italia)

## 2. Caractéristiques de la version swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> 2025

Une liste des principales modifications et caractéristiques de la version 2025 est fournie ci-dessous. Une vue d'ensemble de tous les territoires communaux modifiés se trouve dans la figure 1 à la fin du document.

### 2.1 Fusions de communes

swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> 2024 contient 6 nouvelles communes nées de fusions concernant au total 16 anciennes communes.

- Canton de Fribourg: trois fusions (Grolley-Ponthaux, Rue, Ursy)
- Canton des Grisons: une fusion (Chur)
- Canton de Lucerne: une fusion (Root)
- Canton de Neuchâtel: une fusion (Laténa)

### 2.2 Changement de limites de commune

Dans cette version de swissBOUNDARIES<sup>3D</sup>, plusieurs changements géométriques ont été intégrés. Tous les changements se basent sur les échanges de territoire entre les communes ou sur l'amélioration des bases de la mensuration officielle ou d'autres bases cantonales (voir figure 1). Les échanges de territoire entre les communes avec des changements de surface de plus que 10ha sont listés dans la table suivante.

Commune 1 (No. OFS)	Surface (ha, arrondi)	Commune 2 (No. OFS)
Val-de-Charmey (2163) →	42	→ Jaun (2138)
Zermatt (6300) →	15	→ Täsch (6295)
Salgesch (6113) →	11	→ Varen (6116)

### 2.3 Attribut « Einwohnerzahl »

Le jeu de données comprend un attribut « Einwohnerzahl » (nombre d'habitants) pour l'ensemble des entités administratives décrites. Les valeurs d'attribut se basent sur les informations de l'Office fédéral de la statistique et représentent l'état de la population au 31.12.2023.

## 3. Propositions d'amélioration

Nous espérons que la présente version saura répondre à vos besoins et nous sommes ouverts à toute remarque, proposition d'amélioration ou transmission de message d'erreur (veuillez transmettre vos remarques à l'adresse [geodata@swisstopo.ch](mailto:geodata@swisstopo.ch)).

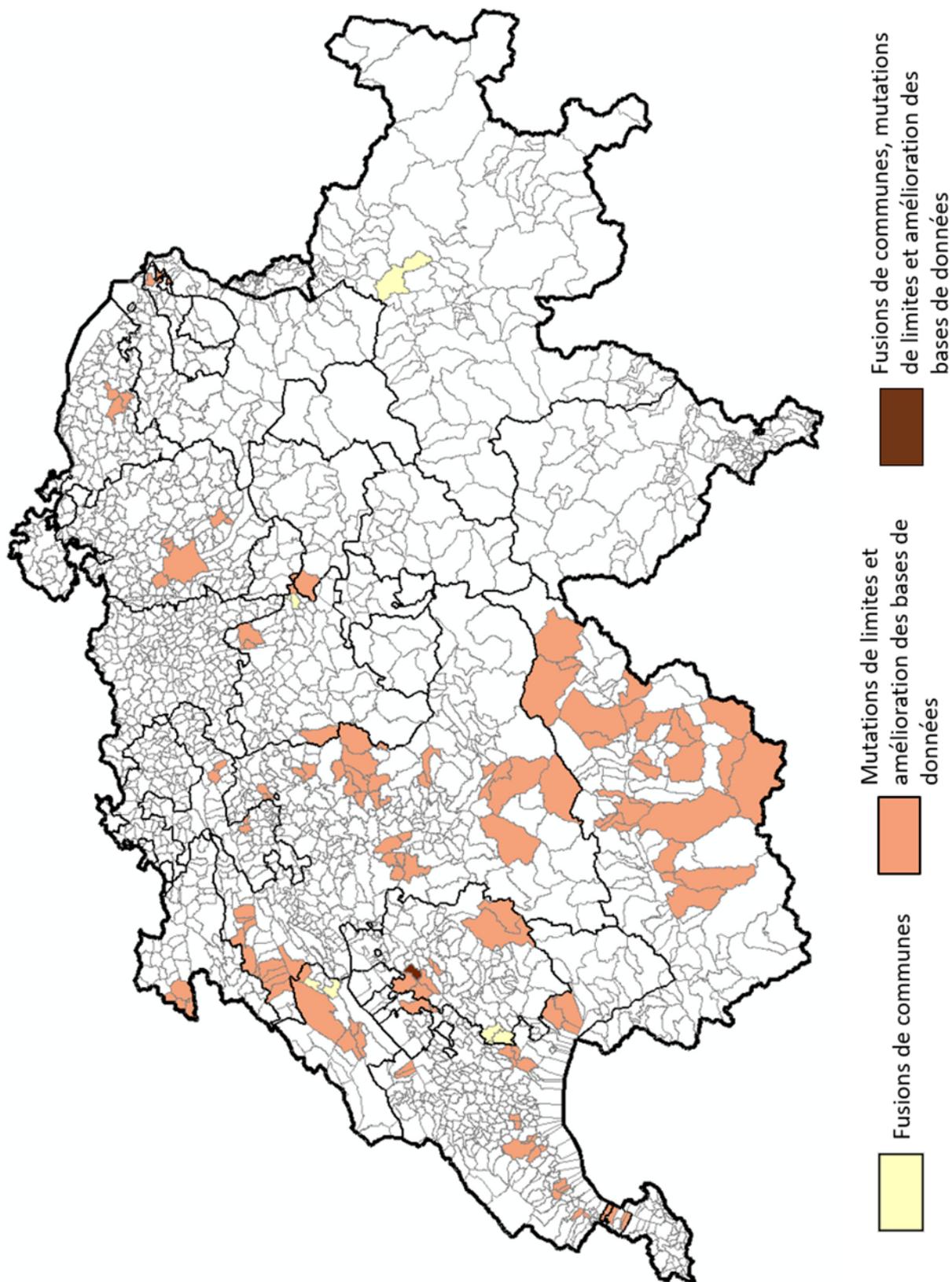


Figure 1: Territoires administratifs modifiés géométriquement dans le produit swissBOUNDARIES<sup>3D</sup> 2025.